



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 31 MARS 2022

OBJET :

**Stratégie (2022-2024)
pour la biodiversité au
droit des lacs-réservoirs**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la
Séance 18

Représentés
par mandat 6

Absents 7

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

*Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Compte-tenu de son patrimoine foncier et des lacs-réservoirs qu'il exploite, l'EPTB a une responsabilité et porte une attention particulière aux enjeux environnementaux, et notamment à la biodiversité.

En effet, les lacs-réservoirs constituent parfois les uniques refuges pour certaines espèces animales ou végétales. Les ouvrages hydrauliques de Champagne sont situés à un carrefour biogéographie et sur un axe migratoire. Les vastes étendues en eau, les interfaces terre-eau et la quiétude des lieux permettent le stationnement et le développement de très nombreuses espèces animales ou végétales. Ce patrimoine environnemental est d'une richesse reconnue à l'échelle internationale (Ramsar), européenne (Natura 2000), nationale (réserves nationales) et locales (Schéma de cohérence territoriale).

L'EPTB s'est engagé dans la préservation de ces espaces depuis près de 20 ans et a soutenu la mise en place de la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient sur près de 1 560 hectares au droit des lacs Seine et Aube.

Avec sa labellisation en juillet 2011 en établissement public territorial de bassin, Seine Grands lacs a renforcé ses actions en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que de la préservation et la gestion des zones humides.

L'établissement a ainsi généralisé, sur ses emprises, des pratiques favorables à la biodiversité : établissement d'un plan de gestion de haies, suppression de l'usage des produits phytosanitaires dès 2016, définition d'un plan de restauration des mares, actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes... Il s'est également inséré dans les dynamiques environnementales à l'échelle régionale par la signature de pactes en faveur de la biodiversité et par l'adhésion à l'Agence régionale de la biodiversité d'Ile-de-France en 2019.

Plus récemment, dans le cadre de son plan de transition énergétique adopté en juin 2021, Seine Grands Lacs a développé un axe de travail relatif au renforcement des mesures de gestion écologique de son patrimoine naturel et végétal.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et de les inscrire dans une stratégie pluriannuelle dédiée à la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des emprises de l'établissement.

Cette stratégie se décline en un plan d'actions sur trois ans avec des actes opérationnels, programmés, chiffrés et mesurables autour de trois axes d'intervention :

- ✓ Protéger, gérer, valoriser les milieux aquatiques et terrestres ;
- ✓ Sensibiliser et former tous les publics à la biodiversité ;
- ✓ Travailler en réseau pour agir pour la biodiversité.

Certaines mesures fixées à l'échelle du plan d'actions vont au-delà de sa durée, 2022-2024, notamment au regard des objectifs fixés par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine Normandie (SDAGE), du Plan de gestion du risque inondation du bassin Seine Normandie (PGRI), des Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des Régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté ainsi que les chartes des Parcs naturels régionaux de la Forêt d'Orient et du Morvan.

Le coût prévisionnel des actions prévues dans la stratégie biodiversité est estimé pour les 3 ans à 750 000 euros (montant annuel moyen de 250 000€).

Les dépenses relèvent de la section d'investissement de l'EPTB. Pour 2022, 50% des dépenses prévues ont été inscrites au budget primitif et le complément sera inscrit au budget supplémentaire suite à l'approbation du plan d'actions.

Il est donc proposé de valider la présente stratégie biodiversité de l'EPTB.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU la délibération n° BR 2194 du 8 décembre 2016, approuvant la signature par le Président de Seine Grands Lacs de la charte d'adhésion à la Stratégie régionale Bourgogne-Franche-Comté pour la biodiversité ;

VU la délibération n° BR2208 du 26 janvier 2017, approuvant la signature par le Président de Seine Grands Lacs de la déclaration d'engagement pour l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique et du protocole d'accord avec l'Agence de l'eau ;

VU la délibération n° 2019-03/03 du 21 mars 2019, approuvant l'adhésion de l'EPTB Seine Grands Lacs à l'Agence régionale d'Ile-de-France de la biodiversité ;

VU la délibération n° 2019-12/03 du 12 décembre 2019, approuvant la convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Champagne-Ardenne, relative à la participation de l'EPTB Seine Grands Lacs à la Fête de la grue et au Livret sur la migration des grues pour les années 2019 et 2020 ;

VU la délibération n° 2020-20/CS du 25 juin 2020, approuvant la stratégie environnementale de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2020-21/CS du 25 juin 2020, approuvant la convention-cadre de partenariat et la convention financière 2020 avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, dans le cadre du plan de gestion 2020-2029 de la Réserve naturelle nationale de la Forêt d'Orient ;

VU la délibération n° 2021-42/CS du 27 mai 2021, approuvant le plan de transition écologique de l'EPTB Seine Grands Lacs pour la période 2021-2025 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article Unique : **APPROUVE** la stratégie (2022-2024) pour la biodiversité au droit des lacs-réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Le Président,



Patrick OLLIER

Ancien ministre

Maire de Rueil Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris